

Grand Débat national

Réunion publique

7 février 2019
Villeneuve-lès-Maguelone

Compte-rendu

Déroulement de la réunion

I)	Introduction et échanges relatifs au débat lui-même	3
II)	Thème « Fiscalité et dépenses publiques »	3
III)	Thème « Vie institutionnelle et démocratique »	7
IV)	Thème « Vie citoyenne »	8
V)	Thème « Transition écologique »	9

Noël SEGURA, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone souhaite la bienvenue aux participants. Il donne lecture de la Charte du débat.

« Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.

Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.

En tant que participant / organisateur / animateur / rapporteur, j'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique, je m'engage à :

- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes*
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments*
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi*
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet*
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale*
- éviter tout prosélytisme*
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres*
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou faisant l'apologie des crimes de guerre*
- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte.*

En tant qu'organisateur / animateur / rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis à vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant etc.*
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer*
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter*
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges.*

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur. »

I) Introduction et échanges relatifs au débat lui-même

Dans un souci de respect de la neutralité, M. le Maire déclare qu'il n'interviendra pas au cours de la présente réunion. Plutôt que d'ouvrir un cahier de doléances, il a préféré organiser une réunion publique. M. MARGOTTIN et M. GRIMAULT, citoyens ayant exprimé leur intérêt pour le débat, sont présents en séance et contribueront à l'animation de la réunion. Les propos tenus sont enregistrés, à des fins de retranscription et de transmission au Gouvernement.

MM. MARGOTTIN et GRIMAULT présentent les quatre thèmes assignés à la présente réunion, qui sont les suivants :

- La fiscalité et les dépenses publiques ;
- L'organisation de l'État et des services publics ;
- La transition écologique ;
- La démocratie et la citoyenneté.

M. MARGOTTIN précise qu'un questionnaire, comportant des questions ouvertes ou fermées, a été remis aux organisateurs comme support du Grand débat.

Un participant souhaite procéder autrement qu'en répondant à un questionnaire à choix multiples.

M. MARGOTTIN exprime le souhait d'en rester au questionnaire préalable, puisque de toute façon le but de la réunion n'est pas d'apporter des réponses mais de recueillir les desiderata de chacun. Les questions ouvertes offriront suffisamment d'espace au débat.

Un participant se propose de remettre un document écrit aux organisateurs du débat.

M. MARGOTTIN confirme que de tels supports seront recueillis.

Un participant s'étonne qu'il semble qu'une réponse ait déjà été apportée au questionnaire de la part des Villeneuvois.

M. le Maire déclare avoir remis une participation au Grand débat sur la base des 900 entretiens qu'il réalise chaque année avec les citoyens.

Plusieurs participants s'enquière de la manière dont seront comptabilisées les réponses aux questions posées. En effet, ces questions ne semblent pas laisser place au débat.

II) Thème « Fiscalité et dépenses publiques »

M. MARGOTTIN indique que la première question du questionnaire du Grand débat est la suivante : « Quels sont les impôts qu'il faut baisser en priorité ? »

Trois intervenants proposent d'agir sur la TVA appliquée aux produits de première nécessité tels que le pain, la farine etc.

Un participant suggère de porter au-delà de 20 % la TVA sur les produits de luxe. Il faudrait aussi taxer les carburants consommés sur les paquebots de croisière, qui sont des véhicules de pur loisir.

Un citoyen rappelle que lorsque la TVA a été réduite dans le secteur de la restauration, les prix n'ont pas diminué. Il faudrait tenir compte de cette expérience car de la même

manière, une réduction de la TVA sur les produits de première nécessité risque de ne pas améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs.

Une autre proposition vise un lissage des écarts de la fiscalité foncière entre territoires.

Une participante craint qu'une baisse d'impôt entraîne une nouvelle suppression de services publics. Il lui paraîtrait préférable d'ouvrir le débat par un échange sur les besoins des populations, qui doivent être la base de travail pour la préparation de l'action publique. Cette participante suggère une véritable réforme fiscale, généralisée, en lieu et place de l'accumulation de mesures ponctuelles qui semble proposée. Un autre intervenant s'associe à cette proposition visant une réflexion globale sur la fiscalité.

Un citoyen considère que la question posée biaise le débat. En effet, il existe une disparité dans l'imposition des uns et des autres en fonction de la présence ou de l'absence d'industries sur le territoire, par exemple. Dans ce contexte, la véritable question à poser serait celle de la répartition des richesses produites sur un territoire. Il faut savoir qu'en France, l'impôt fait société : il convient d'en tenir compte dans l'élaboration du système fiscal.

Un intervenant exprime ses doutes quant à la possibilité de résoudre tous les problèmes grâce à une vaste réforme fiscale. Néanmoins, il suggère de baser l'imposition de chacun sur son empreinte écologique. Par exemple, chaque citoyen pourrait bénéficier de quelques mètres carrés gratuits de terrain. Si une personne souhaite en utiliser d'autres, ces mètres carrés seront imposés. Il faudrait de la même manière appliquer une taxe d'habitation au-delà d'un certain nombre de mètres carrés occupés. Des majorations et taux exceptionnels pourraient également être appliqués aux citoyens qui décident de vivre dans des espaces particulièrement vastes. De la même manière, les fortes consommations d'eau, de gaz et d'électricité pourraient être facturées plus cher.

M. MARGOTTIN présente la deuxième question du questionnaire du Grand débat : « Afin de baisser des impôts et réduire la dette, quelles dépenses publiques faut-il réduire en priorité ? Réponses possibles : les dépenses de l'Etat, les dépenses sociales, les dépenses des collectivités territoriales, je ne sais pas. »

Un citoyen doute qu'un débat puisse naître des questions posées, car celles-ci orientent la discussion. Or les présents sont là pour dialoguer. Par ailleurs, il est difficile d'identifier le périmètre couvert par les différentes réponses. Un participant déclare ignorer dans quelle rubrique classer le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), par exemple : s'agit-il d'une dépense de l'Etat ou d'une dépense sociale ?

Un participant propose d'ajouter, parmi les réponses possibles, qu'aucune dépense publique ne doit être réduite, ou au contraire que l'ensemble des dépenses publiques doivent être relevées. Il faudrait aussi que les répondants aient la possibilité de ne pas se prononcer, plutôt que de répondre « je ne sais pas », car ces deux réponses sont différentes l'une de l'autre.

Un autre citoyen remarque qu'en agissant sur la fraude fiscale ou les dérogations octroyées aux grandes entreprises, il serait possible de maintenir le niveau du service public tout en réduisant la dette. Quoi qu'il en soit, la question posée apparaît tellement globale qu'il est impossible d'y apporter une réponse.

Un intervenant suggère un effacement de la dette française, et sa prise en charge par la Banque Centrale Européenne (BCE). En effet, la dette ne doit pas être considérée comme inéluctable. En l'occurrence, le système français est remis en cause. Les Français sont incités à se tourner vers le privé. Les pouvoirs publics incitent les citoyens

à se tourner vers l'assurance privée en substitution de la Sécurité sociale, par exemple. Pourtant, il n'est pas forcément indispensable de réduire les dépenses publiques.

Une proposition vise la réalisation d'une grande réforme fiscale, qui rétablirait la justice fiscale en mettant les multinationales à contribution. Il s'agit d'une manière de maintenir les perspectives de développement de la France ainsi que son système social. À force de fermer ses services publics, il est à craindre que la France finisse par devenir un pays sous-développé.

Une citoyenne préconise une régulation de la dette, car l'État en est à emprunter pour financer des dépenses essentielles. Il faudrait réduire en priorité les dépenses des services publics extérieurs aux fonctions régaliennes de l'État, qui sont l'Éducation nationale, la Police, la Santé ou les Armées. Il est possible de réduire les dépenses dans d'autres domaines que ceux-ci. Il faudrait par ailleurs travailler sur l'organisation des services publics, en mutualisant les services (exemple de l'ouverture de services mixtes entre les municipalités et La Poste).

Un citoyen évoque le millefeuille administratif, qui serait un objet de réflexion pertinent.

Une participante recommande d'agir sur les dépenses somptuaires et non productives, notamment les privilèges (rémunération des députés jugée trop élevée, maintien d'un véhicule avec chauffeur pour les anciens ministres etc.). Cette citoyenne ne souhaite pas que les dépenses de l'Éducation nationale ou du Ministère de la Santé soient réduites, d'autant que les services sont déjà mutualisés, notamment dans les hôpitaux.

Un intervenant remarque que la réduction du traitement des députés serait un signal fort vers la population.

Une citoyenne souhaite pour sa part agir sur l'évasion fiscale. En effet, il lui paraîtrait dangereux de mutualiser davantage les services publics.

Un participant revient sur les grands projets qui n'ont pas abouti (aéroports, portiques autoroutiers). Les dépenses de l'État seraient optimisées si de tels projets n'étaient pas lancés.

Une autre personne évoque les salaires excessivement élevés de certains hauts fonctionnaires. Certaines préfectures consomment elles aussi beaucoup de moyens. Des ambassades sont particulièrement dépensières, ou leur existence n'est pas forcément justifiée. Des dépenses inutiles sont réalisées de la même manière dans les collectivités territoriales. Il faudrait agir sur ces abus de la dépense publique.

Un citoyen propose d'instaurer un *numerus clausus* dans les écoles politiques telles que l'ENA, car chaque Énarque a pour but de laisser une trace dans l'histoire, et pour ce faire, consommera beaucoup de moyens en obtenant la constitution d'un cabinet, de commissions, ou en s'entourant de divers conseils.

Une citoyenne déplore des inégalités dans la répartition des richesses. Pourtant, les services chargés de répartir les richesses sont grassement payés. Ces services ne font visiblement pas leur travail.

Un intervenant signale que l'effectif de fonctionnaires et les dépenses de l'État augmentent, alors même que la numérisation apporte des gains de productivité. Ces éléments montrent qu'il est possible de réaliser des efforts de réduction des dépenses.

Plusieurs participants s'enquière de ce qu'il adviendra des échanges survenus au cours de la présente réunion. Une citoyenne suggère de recueillir les propositions des participants sur les quatre thèmes prédéfinis, sans utiliser les questions support du débat. Les présents s'accordent sur cette proposition ; M. MARGOTTIN accepte de procéder ainsi, et suggère donc à chacun de remplir par ailleurs le questionnaire sur internet pour pouvoir apporter une réponse plus précise aux différentes questions posées.

Un citoyen juge compréhensible qu'un ancien président soit protégé et pris en charge par la collectivité après la fin de son mandat. Cependant, les anciens présidents sont en quelque sorte des salariés de l'Etat. Il serait donc légitime que l'argent gagné par les anciens responsables politiques lorsqu'ils sont invités dans des conférences ou autres rencontres soit versé dans les caisses de l'État.

Une intervenante estime que l'impôt sur la fortune est un impôt symbolique. Or en l'occurrence, l'État choisit de protéger ceux qui devraient payer cet impôt, en demandant à ceux qui ont moins de faire des efforts.

Un participant évoque les allègements de charges accordés sans condition, comme le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Il faudrait établir des conditions d'octroi des mesures, basées sur des critères sociaux ou environnementaux. D'autres actions seraient à mener sur les taxes telles que la TVA, ou les prélèvements obligatoires tels que la CSG.

La question du CICE et de son impact sur les bas salaires est posée par ailleurs : la population manque de visibilité sur les effets d'une telle mesure.

Un citoyen se déclare opposé à toute mesure permettant d'échapper au paiement de l'impôt. Il faudrait donc, à son sens, simplifier la déclaration d'impôt et supprimer les niches fiscales qui bénéficient pour la plupart aux revenus les plus hauts. Les revenus moyens, quant à eux, pourraient bénéficier d'allègements fiscaux qui compenseraient la disparition des éventuelles niches fiscales auxquelles ils pourraient ouvrir droit.

Une intervenante estime que les niches fiscales pourraient être accessibles sur condition de ressources.

Une autre signale que le crédit d'impôt lié aux dons aux associations est une niche fiscale. S'il peut être utile de supprimer les niches fiscales, il faudrait aussi réformer le financement des associations pour que celles-ci puissent poursuivre leur action sans les subsides des dons qu'elles reçoivent.

Un participant préconise de mettre de l'ordre dans les administrations, notamment la Cour des Comptes qui produit des rapports coûteux auxquels il n'est pas donné suite. La création de tranches d'imposition supérieures pourrait aussi être pertinente.

Un citoyen remarque que les célibataires sont fortement taxés. Il serait pertinent d'instaurer davantage de justice en la matière.

Un intervenant considère que la taxation ou l'imposition devrait être fonction, non pas du statut de chacun, mais de son action. Un placement à la banque ou dans une entreprise est productif et finance l'économie. En revanche, les dépenses de luxe telles que l'achat d'une île ou d'une quinzaine de voitures n'apportent rien à la Nation.

Une question est posée sur les allocations familiales, et sur l'intérêt de verser de telles allocations à des personnes percevant des revenus élevés.

III) Thème « Vie institutionnelle et démocratique »

M. GRIMAULT donne lecture de quelques questions destinées à alimenter la réflexion des présents et à ouvrir le débat : « *En qui faites-vous le plus confiance pour vous faire représenter dans la société et pourquoi ? Que faudrait-il pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent ? Le non-cumul des mandats instauré en 2017 pour les parlementaires est-il une bonne chose ? Souhaitez-vous introduire une dose de proportionnelle dans certaines élections ? Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre d'élus ? Faut-il rendre le vote obligatoire ? Faut-il davantage avoir recours au référendum ? Quel est le rôle des Assemblées comme le Sénat ou le Conseil économique ? Pensez-vous qu'elles jouent un rôle prépondérant sur nos territoires de la société civile ? »*

Un intervenant indique que du fait de la constitution des Métropoles, par exemple, certaines décisions sont prises par des parties qui n'ont pas été élues par les citoyens. Il serait préférable que les décisions locales soient prises par les élus locaux.

Un citoyen considère que le contrôle du Gouvernement par l'Assemblée nationale n'a plus cours depuis que la durée du mandat présidentiel a été ramenée à cinq ans. Or la démocratie représentative fonctionne à condition qu'un moyen de contrôle perdure. Le référendum d'initiative citoyenne pourrait constituer un nouveau moyen de contrôle.

Un autre participant remarque qu'il ne faudrait pas, pour assurer ce contrôle, que le Gouvernement soit démantelé à plusieurs reprises, comme sous la Quatrième République. En l'occurrence, le programme du Président aurait dû faire l'objet d'une plus large concertation. En outre, les collectivités territoriales manquent de liaison avec les instances nationales. Il faudrait donc que les députés puissent justifier d'un certain nombre d'années d'exercice d'un mandat local. Il existe également des inégalités dans la rémunération des fonctionnaires, entre les fonctionnaires locaux et les nationaux, par exemple.

Une autre intervention porte sur les pouvoirs du Président de la République, qui apparaissent trop étendus. Du fait de l'organisation actuelle du scrutin présidentiel, c'est une minorité qui gouverne : Emmanuel MACRON n'a obtenu que 23 % des voix au premier tour du scrutin présidentiel. Pour éviter cet effet de minorité accédant au pouvoir, il faudrait que des programmes alternatifs puissent être proposés entre les deux tours de l'élection présidentielle.

Un participant suggère de procéder autrement que par contre-pouvoir, en instaurant un mandat impératif. Ce mandat obligerait le mandaté à réaliser son programme, ou à défaut à laisser son mandat.

Une citoyenne suggère de rendre le vote obligatoire, de prendre en compte le vote blanc, et d'instaurer une partie de proportionnelle dans les scrutins. Il ne faut pas non plus autoriser le cumul des mandats ou l'absentéisme à l'Assemblée nationale.

Un débat s'engage sur le scrutin européen à venir. Les lois sont établies par la Commission européenne, et non par le Parlement européen. Ces personnes non élues décident pour l'ensemble des Etats-Membres, ce qui paraît inadmissible.

Une participante constate que beaucoup de citoyens n'ont plus confiance dans leurs représentants politiques, car ces derniers ne font rien. Elle témoigne de l'inaction des pouvoirs publics, alors qu'elle donne l'alerte depuis huit ans sur la fraude sociale liée à la sous-déclaration et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles.

Un échange s'ouvre sur l'imputation des accidents du travail et maladies professionnelles sur le régime général. De la même manière, certains accidents pourraient être pris en charge par des assurances privées (assurance skieur) plutôt que par le régime général de l'Assurance maladie. Une réflexion mériterait d'être menée sur le sujet de la déclaration de l'origine des maladies et accidents, mais aussi sur le sujet du calcul des taux de cotisation des différentes branches professionnelles.

Un citoyen appelle de ses vœux un vivre ensemble en France. Il faut rétablir le lien social, pour éviter que les citoyens ne s'opposent les uns aux autres. Il convient aussi de relancer la dynamique de décentralisation. Ainsi, les Régions, Départements et Communes détiendront suffisamment de pouvoir pour que des grandes décisions puissent être prises au sein de chaque territoire, et que les citoyens puissent réellement être associés à ce processus décisionnel.

Un participant suggère la création d'un collège de sages et de citoyens tirés au sort. Cette solution paraît préférable à l'organisation de référendums trop contraignants et aléatoires. Il faudrait par ailleurs que les Maires obtiennent davantage de pouvoir, mais qu'ils soient tenus de consulter les citoyens par référendum sur les grandes opérations d'urbanisme, par exemple.

Un intervenant signale qu'une proportionnelle totale serait dangereuse du fait de l'instabilité qu'elle introduirait. En ce qui concerne le mandat impératif, l'avenir paraît par trop incertain pour introduire un tel dispositif. Par ailleurs, pour déconnecter l'élection législative de la présidentielle, il faudrait supprimer le pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui serait risqué. Il convient de conserver une possibilité de dissoudre l'Assemblée ou d'évincer le Président de la République si le besoin s'en fait sentir.

L'intervenant souhaiterait un retour au septennat présidentiel, mais cette perspective étant irréaliste, il pourrait être préférable d'instaurer une Sixième République. L'intervenant souhaite par ailleurs conserver la possibilité de ne pas voter, ce qui est une forme d'expression. Les Gilets jaunes ont montré leur capacité à s'organiser en temps réel, et à utiliser de nouveaux modes d'expression. Il pourrait être utile de s'inspirer des créations de ce mouvement, en testant de nouveaux espaces de participation, par exemple des groupes de travail municipaux, des groupes Facebook de concertation etc.

IV) Thème « Vie citoyenne »

M. GRIMAUDT donne lecture de quelques questions du questionnaire sur la vie citoyenne : « *Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ? Que faudrait-il faire aujourd'hui pour renforcer l'engagement citoyen dans la société ? Que faudrait-il faire pour valoriser l'engagement citoyen dans les parcours de vie, dans les relations avec l'administration et les pouvoirs publics ?* »

Un participant considère que les députés devraient organiser un grand débat au sein de leur circonscription, avec les élus locaux, avant chaque vote à l'Assemblée.

Un citoyen souligne la distinction devant être faite entre la participation et la délégation. La participation intéresse les populations, tandis que la délégation (organisation de tirages au sort) n'en intéresse qu'une partie. Le véritable enjeu est la conscientisation des populations, et c'est au monde politique de faire vivre cette conscientisation. En outre, l'enjeu à l'Assemblée nationale n'est pas le nombre de députés mais la qualité du travail réalisé par les représentants du peuple.

Un intervenant précise que les députés doivent porter la parole des citoyens, et les sénateurs celle des élus. Il ne faut pas mélanger les rôles. Quoi qu'il en soit, une forme de représentation apparaît nécessaire, car chaque session de l'Assemblée donne lieu à une trentaine de votes : il est impossible d'organiser une concertation sur chaque vote. Dans ce contexte, il faut lutter contre la désinformation généralisée, rétablir la confiance entre les citoyens, et rétablir la confiance entre les citoyens et les élus.

Une participante suggère de revenir à plus de proximité de la vie politique par rapport au terrain, et à davantage de partage et de lien social. Il faudrait notamment éviter d'utiliser le canal internet, qui laisse chacun seul devant son écran.

V) Thème « Transition écologique »

M. MARGOTTIN synthétise quelques questions traitant de transition écologique et d'environnement : « *Quels sont aujourd'hui pour vous les problèmes les plus importants dans le domaine de l'environnement ? Que peut-on faire au quotidien pour améliorer les dysfonctionnements de l'environnement ? À titre personnel, pensez-vous pouvoir contribuer à protéger l'environnement ? Si oui, que faites-vous aujourd'hui pour protéger l'environnement et/ou que pourriez-vous faire ? Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à changer vos comportements par rapport à la dégradation de l'environnement ? Quelles sont les solutions concrètes qui pourraient être développées, en matière notamment de transport, de déchets etc. pour réduire les pollutions ? Quels sont les thèmes sur lesquels vous seriez d'accord pour payer des impôts (carburants etc.) ? Qu'est-ce qui serait urgent à faire en matière de transition écologique (conversion des énergies) ? »*

Une participante déplore que les questions posées soient toutes axées sur les comportements des particuliers, car il s'agit d'une forme de culpabilisation de ces derniers. Il faudrait plutôt expliquer à quoi sont utilisés les impôts et taxes prélevés au motif de la transition écologique. Il convient par ailleurs de se pencher sur l'action environnementale des grandes entreprises.

M. MARGOTTIN remarque qu'une proposition du Grand débat pourrait tout à fait porter sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises.

Un citoyen considère que les émissions de CO₂ sont un problème primordial. Ce phénomène ne peut qu'entraîner des sécheresses, qui occasionneront des déplacements de populations, donc des migrations environnementales. Pourtant, l'action semble encore modeste sur ces sujets. La solution pourrait venir de l'Europe : les autorités européennes ont les moyens et les capacités d'aider les États membres à prévenir les émissions de CO₂, en favorisant le remplacement des véhicules par des véhicules plus propres, la rénovation et la conversion des systèmes de chauffage, l'isolation des bâtiments etc.

Un participant appelle de ses vœux une préservation des espaces verts dans les villes et les villages. Il est vrai que le CO₂ contribue au réchauffement planétaire, et que les environnements denses sont plus chauds. Il convient donc d'arrêter d'urbaniser les centres-villes, de nettoyer et dégager les cours d'eau et de reboiser. Cela étant, en ce qui concerne les carburants, les véhicules individuels sont indispensables aux déplacements, notamment en milieu rural. Le transport en commun est positif, mais il est impossible de déployer un réseau de transport en commun parfaitement efficient en tout lieu. Il ne faut donc pas surfiscaliser les carburants.

Un intervenant estime que chacun a une action à mener en matière d'écologie, comme l'illustre la métaphore du Colibri. Cependant, au-delà de ces actions individuelles, il

convient par ailleurs que l'OCDE et l'ONU fixent un prix pour chaque tonne de carbone produite, et que la taxe carbone soit réglée par toutes les entreprises à la tonne produite. Ainsi, des fonds pourront être collectés à des fins d'organisation de la transition écologique.

Une citoyenne exprime son intérêt pour les véhicules propres. Cependant, encore faut-il pouvoir financer un tel achat, notamment dans les tranches les plus modestes de la population. La citoyenne souhaite par ailleurs que les problèmes des handicapés soient traités dans le grand débat. Il faudrait par exemple que les ressources du conjoint ne soient pas prises en compte dans le calcul de l'allocation adulte handicapé. Il convient par ailleurs de renforcer les amendes des entreprises qui ne recrutent pas suffisamment de travailleurs handicapés. Tôt ou tard, tout le monde risque de devenir handicapé. A l'heure actuelle, des millions d'enfants handicapés sont dans l'impossibilité d'être scolarisés, faute de moyens humains ou matériels dans les établissements scolaires.

Un participant recommande la réalisation d'un véritable bilan écologique. En effet, les problèmes qui se profilent sont importants : des réfugiés climatiques, des problèmes d'approvisionnement en eau potable après la montée des eaux, une salinisation de l'eau d'irrigation, l'émergence des maladies tropicales de type chikungunya etc. Les solutions à ces problèmes créeront de l'emploi et rapporteront de l'argent : il faut donc que les entreprises s'en saisissent comme d'autant d'objets de recherche et développement.

Un intervenant fait valoir que le carburant des poids-lourds, des avions et des bateaux n'est pas taxé. Il ne faudrait pas culpabiliser les utilisateurs de véhicules individuels, qui ne sont pas les principaux pollueurs.

Un citoyen signale que dans d'autres pays, comme les États-Unis, la pollution est autrement plus préoccupante qu'en France.

Une proposition vise à instaurer la transition énergétique en Europe, en rompant le cercle vicieux qui fait que les achats de carburants financent l'économie publique.

[Fin de l'enregistrement]